

## Préface — Penser la notion de rupture en révolution

Antoine Broussy

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/lrf/318>

ISSN : 2105-2557

**Éditeur**

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

**Référence électronique**

Antoine Broussy, « Préface — Penser la notion de rupture en révolution », *La Révolution française* [En ligne], Rupture(s) en Révolution, mis en ligne le 17 décembre 2011, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/318>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© La Révolution française

---

# Préface – Penser la notion de rupture en révolution

Antoine Broussy

---

- 1 Fruit de deux journées d'étude internationales organisées les 28 et 29 octobre 2010 en Sorbonne, le numéro 5 de *La Révolution française. Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution* est consacré à l'étude de la notion de rupture en période révolutionnaire<sup>1</sup>. Emboîtant le pas à une tradition désormais bien ancrée à l'IHRF, ce symposium s'était fixé pour ambition d'aborder la question au-delà du champ chronologique restreint de la Révolution. En rassemblant des spécialistes – professeurs, docteurs et doctorants – d'horizons divers, il s'agissait de réfléchir au fonctionnement du couple rupture/révolution dans différents contextes révolutionnaires. L'approche retenue visait avant tout à interroger les manières dont une rupture révolutionnaire est perçue et gérée par ses propres acteurs. Il s'agissait également d'envisager la façon dont leur perception et leur gestion résonnent après coup dans l'historiographie et les mémoires. La perspective comparatiste a paru s'imposer dans la mesure où il existe une sorte d'évidence du lien entre rupture et révolution. Si l'on s'accorde pour dire que la notion de rupture définit tout phénomène révolutionnaire, elle paraissait alors toute désignée pour rapprocher entre elles différentes révolutions. Pierre de touche des analyses proposées, elle offrait enfin la possibilité de réunir à la fois les époques (puisque les communications proposées courent du XVII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle) et les disciplines (à la fois l'histoire, la science politique, la sociologie et le droit).
- 2 Bien que complexe, le tissu d'un phénomène révolutionnaire semble cependant tramé d'évidences. La définition la plus conventionnelle désigne une révolution comme le renversement soudain et souvent violent d'un régime politique par un mouvement populaire ayant pour conséquence une transformation profonde des institutions, de la société et de ses valeurs<sup>2</sup>. Ces critères distinguent la révolution de la révolte, du coup d'Etat ou de la réforme. Mais à ces caractéristiques génériques répond la pluralité des situations concrètes. Qu'elle se nomme de jasmin, de velours ou qu'elle soit qualifiée par son origine géographique, sa date ou son fondement idéologique, chaque révolution

possède ses spécificités. Cependant leur nombre comme leur succession appellent presque naturellement des comparaisons, ce qui aboutit fréquemment à la tentation typologique, cette dernière tendant à découvrir un cadre structurel au phénomène. De la sorte, comprendre une révolution semblerait imposer de trouver des parallélismes avec des révolutions passées, et ceci plus encore peut-être pour les révolutions contemporaines, au risque d'en gommer le caractère propre.

- 3 Ce mouvement ne s'explique-t-il pas du fait de la rupture ? Lorsque surgit la violence, lorsque l'ordre social est bouleversé, lorsque le pouvoir politique est renversé, ce sont les fondations les plus essentielles d'une société qui volent en éclats. L'irruption du désordre appelle alors un besoin de compréhension, c'est-à-dire le besoin de rationaliser un réel qui semble échapper aux modalités d'interprétations habituelles. C'est alors que les catégories de la révolution entrent en jeu : l'identification d'une rupture désigne qu'un phénomène révolutionnaire est en marche ; le comparatisme permet de comprendre ce dernier, donc d'essayer de le domestiquer. Mais si la classification rassure, elle n'explique toutefois pas, bien au contraire, la spécificité de l'événement. On peut facilement s'en convaincre en observant les révolutions arabes qui ont débuté à partir de janvier 2011 en Tunisie. Nommées « révolution » par les commentateurs et par les protagonistes eux-mêmes, la transformation radicale des institutions, du pouvoir ou des valeurs de la société paraît encore bien loin de son terme au regard de l'évolution des événements<sup>3</sup>. Faut-il lire par ailleurs leur déroulement de façon similaire aux révolutions de 1989 en Europe de l'Est auxquelles elles ont été – au moins pour la Tunisie – rapidement comparées ? La répression en cours en Syrie, les tensions très vives en Egypte, les affrontements violents qui ont eu lieu en Libye et au Yémen interdisent d'ores et déjà ce rapprochement. Les récents développements issus des élections en Tunisie, les tendances qui se laissent deviner en Egypte et en Libye bousculent, au moins pour l'instant, nos grilles de lecture occidentales du concept de révolution. Des peuples révolutionnaires semblent tous faire le choix démocratique de bâtir une société conservatrice. Depuis, les révolutions arabes ne sont plus comparées aux expériences française ou russe. Lorsque l'on cherche à pronostiquer l'aboutissement de leur cheminement actuel, c'est plutôt la révolution iranienne que l'on convoque ou la référence au régime politique turc. Une fois encore, il s'agit pour les observateurs d'avancer en terrain connu, c'est-à-dire de se situer dans une forme de continuité. On le voit, si la rupture est identifiable immédiatement par la visibilité des mouvements populaires, elle ne préjuge pas de l'accomplissement d'une révolution.
- 4 Au jeu des comparaisons, seule la Révolution française peut se passer de qualificatif. Sa majuscule la classe au-delà des contingences pour en faire une sorte de modèle. Elle incarne une origine, une rupture en soi. Elle est la ligne de partage des eaux entre le sens ancien du mot (celui d'un retour au point d'origine) et celui moderne d'un nouveau départ radical. Elle représente la réalisation concrète d'une rupture avec le passé, le passage d'un ordre ancien à un ordre nouveau. **Mikko Jakonen**, dans son article consacré au rapport qu'entretient la théorie politique de Hobbes avec le concept de révolution, revient sur l'évolution du sens de ce dernier<sup>4</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le mot « révolution » conserve largement la signification qu'il possédait chez les penseurs antiques, à savoir celle d'un retour aux origines. Le terme renvoie ainsi à une pensée cyclique et cosmologique des changements de régimes politiques qui disparaissent puis réapparaissent. Il contient donc en germe les idées de corruption et de régénération de l'ordre politique. Mais il ne peut être associé à une rupture dans la mesure où il s'agit de

l'ordre normal des choses. Saint-Augustin y apporte une légère inflexion lorsque, à l'appui d'une perspective eschatologique, il propose une vision du temps plus linéaire. Mais celle-ci ne modifie pas fondamentalement le sens du mot car toute rupture ne peut viser que la restauration d'un ordre divin originel appelé à advenir. L'époque moderne n'innove pas en conférant au terme « révolution » le sens d'une restauration d'un âge d'or disparu visant à régénérer un ordre présent considéré comme corrompu. C'est donc dans cet esprit que sont interprétées les révolutions anglaises par Hobbes. Pour autant, Mikko Jakonen insiste sur le fait que sa pensée se situe à l'intersection de l'interprétation antique et moderne de la notion de révolution. En effet, à la différence des penseurs précédents, il envisage les révolutions anglaises comme le produit de l'action humaine et non plus comme celui d'un ordre cosmologique. Dès lors, l'épisode se charge d'une positivité nouvelle, ouvrant le chemin vers une interprétation plus contemporaine de la notion de révolution qui est prise en charge par les hommes eux-mêmes, devenus acteurs de leur destinée et de leur histoire.

- 5 Ce dernier aspect semble d'ailleurs essentiel pour définir la valeur révolutionnaire d'un événement. Pour ceux qui entrent en révolution, l'immédiat du présent paraît ouvrir un champ de possibles où peuvent se réaliser des projets institutionnels, politiques ou sociaux qui paraissaient autrefois utopiques. La rupture révolutionnaire devient alors cet espace de potentialités où peuvent être « testées » concrètement des expérimentations socio-politiques propres à féconder l'avenir – y compris si elles échouent<sup>5</sup>. De la sorte, chaque rupture révolutionnaire devient un événement de référence, une source d'inspiration, qu'il s'agisse de continuer la révolution – c'est-à-dire d'en prolonger ou d'en améliorer les expérimentations –, ou d'en consolider les acquis – c'est-à-dire de la terminer. Cette perspective est mise en évidence par le parcours politique de Sieyès présenté par **Erwan Sommerer**<sup>6</sup>. La trajectoire de Sieyès est en effet exemplaire, lui qui évolue de la position de « révolutionnaire » à celle de « conservateur », passant pour ainsi dire d'une pensée de la table rase à celle de la préservation. La force de Sieyès est en effet d'avoir su saisir toutes les potentialités du moment pour rendre concrète sa théorie politique. A l'appui des thèses exposées par Locke, il s'agit en effet de passer d'un état de guerre permanent, caractéristique de la monarchie d'Ancien Régime, à celui d'une association politique fondée sur le principe du contrat. Ce dernier, en sécurisant la liberté et l'égalité naturelle, permet l'émergence d'une société égalitaire qui constitue la base de la nation. Selon Erwan Sommerer, la pensée de Sieyès anticipe par ailleurs la rupture révolutionnaire en exposant, dès 1788-1789, les changements nécessaires au surgissement d'un nouvel ordre social ainsi que les conditions à remplir pour son accomplissement. Puis, lors de la transformation des Etats généraux en Assemblée nationale, il devient lui-même acteur de la rupture avec l'ancien ordre social en inspirant aux nouveaux représentants de la nation un vocabulaire largement puisé dans ses thèses. Toutefois, le contrôle des événements échappe rapidement à Sieyès. De la fin de la Constituante jusqu'à la fin de la Terreur, il disparaît presque totalement de la scène publique. A son retour à la Convention il manifeste la volonté de stabiliser les institutions et de protéger la constitution des révisions intempestives. Une fois les bonnes institutions établies (de son point de vue), il convient de tempérer le droit à l'insurrection et d'ancrer le nouvel ordre politique dans la longue durée. On le voit, la rupture n'est donc plus à l'ordre du jour. C'est à ce titre qu'il participe à l'élaboration du discours thermidorien visant à empêcher qu'une nouvelle rupture – perçue comme négative cette fois, à l'image de la radicalisation terroriste de 1793 – ne se reproduise.

- 6 Cet exemple renvoie à la perception de la rupture par les acteurs eux-mêmes. Si ces derniers ont pu d'abord avoir l'ambition de mener une restauration, la dynamique révolutionnaire leur fait prendre conscience que la rupture qui s'opère contribue à bâtir quelque chose de nouveau. Dans le même temps, elle n'a pas paru avoir accompli la totalité des possibles. Elle put donc également être considérée comme l'origine d'une révolution à venir, censée parachever l'œuvre entamée. Il en ressort que les révolutions ultérieures se sont presque naturellement référées ou comparées à la Révolution française et que toute rupture révolutionnaire a pu être pensée, de façon presque essentielle, comme l'espace de réalisation de toutes les utopies.
- 7 Cette perspective ne doit toutefois pas faire oublier que les aspirations les plus généreuses visant à bâtir une société meilleure, plus juste, viennent se frotter aux aspérités du réel. Etudiant la fuite à Varennes de Louis XVI, **Aurore Chéry** rappelle qu'elle constitue, de l'avis général des historiens, une rupture majeure, à savoir celle du divorce définitif entre le peuple et le roi, ouvrant ainsi la voie à l'établissement d'une république<sup>7</sup>. Dans ce cas très précis, on observe que le surgissement de l'événement oriente totalement le déroulement de la Révolution. Rappelons en effet que la solution républicaine n'était pas envisagée au début de la Révolution, quand bien même le modèle américain pouvait inspirer les révolutionnaires français. La monarchie était profondément ancrée dans les cœurs et personne n'envisageait réellement la rupture du principe de légitimité. Mais Aurore Chéry ajoute que la fuite à Varennes est aussi le moment d'une autre rupture, celle de la crainte de l'étranger. Celle-ci inspire une réponse législative qui, en essayant de prévenir l'angoisse, la valide tout à la fois et inaugure, qui plus est, une législation sur l'identité nationale dont les échos résonnent encore en 1871 lors de l'avancée prussienne. En tentant de fuir à l'étranger, Louis XVI déclenche le sentiment paranoïaque que tous les étrangers sont potentiellement des soutiens des contre-révolutionnaires, donc des ennemis de la Révolution. Dans un premier temps, les députés tentent de freiner cette assimilation. Mais le décret contre les émigrés de novembre 1791, le glissement dans la guerre, enfin le décret du 28 mars 1792 rétablissant les passeports, montrent les difficultés à résister aux pressions pour obtenir un contrôle accru. Sur ce point, « le rêve de transparence de l'utopie révolutionnaire rejoint ici les considérations sécuritaires pour vaincre les résistances de ceux qui voient dans les passeports un vestige de la tyrannie »<sup>8</sup>. Ainsi, même dans un contexte où l'avenir est totalement ouvert, les choix des acteurs répondent à des événements inattendus, à des réactions parfois irrationnelles. Tandis qu'on tente d'inventer le futur sur les bases d'idées nouvelles, on réagit encore bien souvent selon les habitudes ancrées et les modes de pensée anciens.
- 8 L'exemple de l'évolution de la pensée de Sieyès tout comme celui de la fuite à Varennes témoignent chacun d'une forme de gestion de la rupture. Dans les deux cas, il est question d'intégrer la rupture dans une économie politique plus générale de la Révolution, qu'il s'agisse de légitimer son action en s'appuyant sur la rupture initiale ou de domestiquer la rupture par une réponse législative. Dès lors, considérant que la rupture fasse partie intrinsèque du phénomène révolutionnaire, on observe que l'enjeu principal qui s'y attache
- 9 consiste justement à lui donner du sens. Cela induit des stratégies et oriente des rivalités politiques, suscite des concurrences, influence enfin le discours sur la rupture tout comme sa perception.

- 10 C'est ce que met en évidence **Eric de Mari** à propos du droit révolutionnaire français, établi entre 1789 et 1799, et désigné sous l'expression de « droit intermédiaire »<sup>9</sup>. Cette dernière est inventée par les juristes travaillant à l'élaboration du Code civil. Afin de valoriser la portée de l'œuvre juridique à venir et dans le but de légitimer également le régime qui l'orchestre, il s'agit de réduire la portée du travail accompli durant la Révolution. Cette entreprise est d'ailleurs servie par des arguments techniques liés aux difficultés nées de la superposition de dispositions d'Ancien régime avec d'autres adoptées sous l'empire des lois révolutionnaires. Quoiqu'il en soit, tout concourt à dévaloriser les innovations juridiques révolutionnaires. Lors de la restauration monarchique, la qualification dévalorisante de « droit intermédiaire » est conservée car elle facilite d'autant les attaques qui lui sont portées. Etrangement, alors que la III<sup>e</sup> République prétend réconcilier les Français avec la Révolution, les juristes de l'époque ne reviennent pas sur ce qui semble être devenu un lieu commun de l'histoire du droit. C'est que le droit intermédiaire est perçu avant tout comme un chaos juridique. En définitive, plus que la Révolution, c'est la notion de rupture qui effraie les juristes, le plus souvent conservateurs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la notion de droit révolutionnaire n'est pas plus évoquée durant tout le XX<sup>e</sup> siècle. En effet, le surgissement de la révolution russe et toutes les potentialités de désordre qu'elle laisse entrevoir interdisent de penser l'idée d'un droit révolutionnaire, désormais beaucoup trop connoté. Ainsi, utilisée au départ à des fins politiques, l'expression « droit intermédiaire » a conduit, *volens nolens*, les juristes à se détourner de cette période. Devenue aujourd'hui convention, elle entretient les préjugés négatifs et réduit la portée de ses réalisations.
- 11 En insistant sur le poids historiographique qui enveloppe la notion de droit intermédiaire, cet exemple souligne l'emprise des discours sur la rupture dans l'interprétation des faits – et plus largement du phénomène – révolutionnaires. C'est pourquoi l'analyse de la perception et de la gestion de la rupture révolutionnaire peut offrir un moyen de mieux comprendre la morphologie de chaque événement révolutionnaire.
- 12 A ce titre, la Révolution helvétique présente un cas intéressant<sup>10</sup>. L'invasion du pays par des troupes étrangères, les défaites militaires, l'explosion de l'ancien ordre politique cantonal au profit d'une république unitaire et la mise à nu des divisions du corps social constituent une rupture profonde dans l'histoire de la Suisse. Pour ces raisons, l'historiographie helvétique a longtemps considérée la période révolutionnaire comme anachronique, sans lien avec la destinée historique du peuple suisse, d'autant que ce dernier s'était libéré lui-même de ses « tyrans » au XIV<sup>e</sup> siècle. Plusieurs raisons expliquent cette perception de la rupture de 1798. La première, relativement classique, réside dans les enjeux politiques d'une historiographie dominante au XIX<sup>e</sup> siècle. Celle-ci vise à promouvoir la constitution de 1848 comme la véritable transition de la Suisse dans la modernité politique : en somme, une rupture négociée, sans violence apparente, plus conforme au caractère de la population et de la toute jeune nation. La seconde tient aux discours produits par les contemporains eux-mêmes. L'étude des différents coups d'Etat qui jalonnent la période 1798-1801 permet de mettre en évidence la volonté pour tous les protagonistes de se désolidariser de la rupture, soit afin de la consolider, soit afin de la combattre. Animés par des visions politiques différentes et travaillés par des rivalités de pouvoir et d'intérêts, les acteurs politiques de l'époque se sont tous efforcés de justifier leurs choix et leurs actions par rapport au passé. De la sorte, ils souhaitaient montrer qu'ils s'inscrivaient dans le prolongement de l'impulsion donnée par les glorieux ancêtres

de leur pays. Cette posture a nourri la perception d'une rupture révolutionnaire considérée de façon essentiellement négative, les élites politiques professant d'abord être des réformateurs ou des restaurateurs – y compris s'ils prenaient des mesures « révolutionnaires ». La gestion politique de la rupture révèle donc que cette dernière n'était pas assumée, ce qui explique entre autres la manière dont la République helvétique a été rétrospectivement considérée. Il y avait somme toute peu de monde pour la défendre ! Dès lors, il était aisé de présenter historiographiquement cette révolution comme une rupture subie et laisser croire, par la même occasion, qu'hormis de très rares esprits égarés, il n'y avait pas eu de révolutionnaires suisses. Alors que la République helvétique introduit de nombreuses innovations présentes ensuite dans la constitution de 1848, la période a surtout été perçue comme un chaos qu'il fallait oublier.

- 13 L'exemple helvétique montre à quel point le passé interfère dans le processus révolutionnaire. A ce propos, ne peut-on penser que la légitimité d'une rupture se situe paradoxalement dans la continuité ? N'est-ce pas ce mouvement permanent de balancier entre rupture et continuité qui donne sa morphologie spécifique à toute révolution ? Selon ce schéma, le destin d'une révolution ne réside-t-il pas dans la capacité qu'ont les acteurs à légitimer la rupture enclenchée afin de la faire accepter par le plus grand nombre ?
- 14 Les révolutions des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles offrent un autre poste d'observation de ce mouvement de bascule entre rupture et continuité. Mais puisqu'il existe déjà d'autres modèles de révolution, c'est dans la continuité des ruptures précédentes que l'on cherche à situer le moment révolutionnaire en cours. C'est en conséquence le visage des révolutions passées qui se trouve être également modifié dès l'instant que l'on cherche à en faire des références pour la rupture présente. Le cas des révolutions égyptiennes étudiées par **Giedre Sabaseviciute** est à ce titre éclairant<sup>11</sup>. Elle montre en effet les flux et reflux de la valeur attribuée aux révolutions de 1881-1882, 1919 et 1952. La première révolution nationale – la révolte menée par Ahmad Urabi en 1881-1882 – a fait l'objet d'interprétations différentes par les acteurs eux-mêmes. Si les nationalistes égyptiens ont considéré ce moment comme une révolution, cela n'a pas été le cas des intellectuels ottomans qui y avaient participé à leurs côtés. Ces derniers en firent une lecture particulière, inscrite dans le cadre plus général des réformes en cours dans l'empire ottoman depuis la fin des années 1870. Cette divergence d'interprétation recoupe les oppositions politiques qui surgissent entre les deux groupes, égyptien et ottoman. A terme, ces derniers instruisent une historiographie négative de l'événement, en insistant surtout sur la violence, les faiblesses du gouvernement mis en place et sa responsabilité dans l'occupation britannique qui suivit. Mais en Egypte, elle conserva sa valeur révolutionnaire, davantage en tous cas que celle de 1919 qu'elle occulta. L'explication réside dans le caractère populaire de cette révolte. Les élites de l'époque ne peuvent accepter l'idée d'une révolution menée par les masses. Ce sont donc plutôt la formation du parti *Wafd* en 1918 ou bien la constitution de 1923 qui sont valorisés, et non le désordre provoqué par la rupture populaire de 1919. Cette vision change après la révolution de 1952, menée au nom du peuple et influencée par le modèle de la Révolution française ainsi que par les idées marxistes. A ce titre, la révolution de 1919 apparut comme une première étape d'une révolution qui restait à achever en réalisant le programme social qui lui avait manqué. Plus encore, toutes les révolutions égyptiennes précédentes sont alors intégrées dans un processus de longue durée. Ces dernières deviennent partie d'une histoire nationale providentielle, scandée par plusieurs ruptures qui ouvrent les

possibilités de la réalisation de la révolution finale. Les officiers qui mènent la révolution de 1952 récupèrent ce corpus révolutionnaire et l'exploitent à leur profit afin de légitimer la rupture qu'ils viennent d'introduire dans l'ordre politique (la fin de la royauté) et celle qu'ils prétendent mettre en œuvre dans l'ordre social. La valorisation de la rupture s'inscrit donc dans une stratégie visant à la resituer dans la continuité de l'histoire égyptiennes, comme l'achèvement d'un destin national inéluctable – donc légitime.

- 15 La valorisation du concept de révolution dans un corpus de ruptures s'observe également en Hongrie à notre époque très contemporaine. En s'appuyant sur les travaux d'Ernesto Laclau, **Emilia Palonen** montre comment le concept de Révolution s'est chargé d'une multiplicité de sens, accueillant des interprétations diverses, voire opposées, selon les lectures formulées par des groupes politiques poursuivant des intérêts divergents<sup>12</sup>. Plusieurs révolutions ont émaillées l'histoire de la Hongrie depuis 1517. Selon les forces politiques au pouvoir, chacune d'elle s'était chargée de connotations plus ou moins positives. La révolution qui éclata en 1989, proclama une rupture définitive avec le communisme. A ce titre, sa référence fut celle de 1956, d'autant que les politiques au pouvoir étaient issues de la branche réformiste du parti communiste ou de la dissidence. Pour cette raison, d'aucuns ont pu d'ailleurs considérer que 1989 était davantage une réforme qu'une révolution. Mais dans le courant des années 1990, la perception de la révolution de 1956 évolua. Le parti Fidesz (aile droite libérale), en butte au parti socialiste au pouvoir, trouva dans la révolution de 1848 des héros plus dignes de porter la révolution libérale qu'il souhaitait accomplir. Ces modèles lui donnaient également une légitimité plus grande pour incarner la rupture politique qu'il prétendait réaliser. Cette stratégie lui permit de remporter les élections en 1998. Evincé par la suite pour avoir adopté une voie trop nationaliste aux yeux des Hongrois, il remporte à nouveau, et de façon éclatante, les élections de 2010 en recourant à une nouvelle rhétorique révolutionnaire. Cette fois, la révolution de 1956 sert de référence. Elle lui permet en effet de mettre en avant les thèmes de démocratie, d'indépendance nationale et de protection sociale tout en estompant sa vision libérale de l'économie. Appelant les Hongrois à voter pour enclencher une nouvelle révolution, il s'agissait donc de placer cette rupture dans une autre continuité qu'en 1998. Cet exemple hongrois met ainsi en évidence que la rhétorique révolutionnaire est devenue un autre mode de langage pour envisager des luttes de pouvoir somme toute classiques. Faut-il croire, alors, que ce que l'on nomme « révolution » dans notre monde contemporain ne désigne plus qu'un concept désormais vidé de son sens et ne relevant que du mythe ?
- 16 C'est pour tenter, peut-être, d'éviter cet écueil qu'il paraît utile d'être attentif aux mécanismes qui s'agencent autour de la notion de rupture. La facilité apparente avec laquelle elle se laisse identifier les dissimule. Une révolution ne rompt jamais totalement avec le passé et ne se répète jamais. Elle ne devient que parce que les hommes qui la font parviennent à établir leurs propres ponts avec un passé qu'ils subsument dans une continuité plus vaste, orientée vers l'avenir. C'est ce dont Mirabeau avait eu conscience, dès 1789, lorsqu'il s'adressait aux membres de l'Assemblée nationale, qui attendaient que le roi sanctionnât les décrets du 4 août : « Nous ne sommes point des sauvages arrivant nus des bords de l'Orénoque pour former une société. Nous sommes une nation vieille, et sans doute trop vieille pour notre époque. Nous avons un gouvernement préexistant, un roi préexistant, des préjugés préexistants. Il faut, autant qu'il est possible, assortir toutes ces choses à la révolution, et sauver la soudaineté du passage. Il le faut, jusqu'à ce qu'il résulte de cette tolérance une violation pratique des principes de la liberté nationale, une



dissonance absolue dans l'ordre social. Mais si l'ancien ordre de choses et le nouveau laissent une lacune, il faut franchir le pas, lever le voile, et marcher »<sup>13</sup>.

---

## NOTES

1. Mes remerciements s'adressent tout particulièrement Pierre Serna qui a encouragé et soutenu ce projet en mettant à disposition les ressources de l'IHRF pour la tenue de ces journées et leur publication. Je remercie également Stuart Woolf d'avoir accepté d'être notre *keynote speaker* et le Fonds national suisse (FNS) d'avoir contribué à sa venue. Cette rencontre n'aurait pas eu lieu sans les fructueuses discussions initiées par le *Center of Excellence in Political Thought and Conceptual* autour de Tuija Parvikko de l'Université de Jyväskylä (Finlande) et d'Irène Herrmann de l'Université de Genève lors de deux colloques organisés à Fribourg en 2008 et à Rome en 2010. Je remercie enfin Jean-Clément Martin pour ses précieux avis et conseils ainsi que Hélène Sabot, Laurence Jourdain, Alice Lesk et Marianne Halle pour leur aide.
2. « Révolution », *Trésor de la langue française informatisée*, [En ligne], URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/révolution>.
3. L'analyse d'une des participantes de ce colloque présente en Egypte au moment de l'éclosion de la révolte en livre un aperçu. Cf. Giedre SABASEVICIUTE, « Le peuple contre le régime. La construction de l'idée de rupture dans "la révolution du 25 janvier" », à paraître dans un ouvrage collectif du CEDEJ et accessible dans une première ébauche à cette adresse : <http://www.cedej-eg.org/spip.php?article463>.
4. Cf. Mikko JAKONEN, « Thomas Hobbes on Revolution ».
5. Ces réflexions m'ont été fournies par la présentation orale de Wolfgang KRUSE, « Realising utopia. Revolution as a rupture in the experience of time and in the perception of history » durant le symposium.
6. Cf. Erwan SOMMERER, « From contestation to conservation: The management of the revolutionary rupture in Sieyès's political thought ».
7. Cf. Aurore CHÉRY, « Varennes: What Kind of Rupture? A New Awareness of The Border ».
8. Vincent DENIS, « Administrer l'identité », *Labyrinthe*, 5 | 2000, Thèmes (n° 5), [En ligne], mis en ligne le 16 février 2005, URL : <http://labyrinthe.revues.org/index258.html>, [Consulté le 14 juin 2011], § 16.
9. Cf. Eric DE MARI, « Le droit intermédiaire – Posture juridique, imposture politique et vacuité d'une convention ».
10. Cf. Antoine BROUSSY, « Rethinking Republicanism in Switzerland during 1798-1801. Between Rupture and Continuity ».
11. Cf. Giedre SABASEVICIUTE, « Re-creating the Past: The Manipulation of the Notion of Rupture in Egyptian Revolutions ».
12. Cf. Emilia PALONEN, « Rupture and continuity – Fidesz and the Hungarian revolutionary tradition ».
13. Cf. Philippe-Joseph-Benjamin BUCHEZ et Prosper-Charles ROUX (éd.), *Histoire parlementaire de la révolution française : ou Journal des assemblées nationales, depuis 1789 jusqu'en 1815*, vol. 2., Paris, Paulin, 1834, p. 447.

---

## AUTEUR

### **ANTOINE BROUSSY**

Doctorant en Histoire, agrégé

Université de Paris 1 – Panthéon

-Sorbonne (Ea127/IHRF/Ums622)

Université de Fribourg (Suisse)

antoine.broussy[at]malix.univ-paris1.fr